



Ce que le CCFD-Terre Solidaire porte en vue de la COP 21 et au-delà...

Urgence climatique et solidarité

Le CCFD-Terre Solidaire, 1^{re} ONG française de développement, ne peut ignorer que les changements climatiques est l'un des pires ennemis de la lutte contre la faim, la pauvreté et les inégalités.

Alors que plus de 800 millions de personnes dans le monde souffraient déjà de la faim en 2014, les seuls impacts des changements climatiques augmenteront ce chiffre de 20 % d'ici 2080 selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Les populations les plus vulnérables, et souvent les moins responsables des changements climatiques, en sont déjà les principales victimes et le seront plus encore demain.

Les enjeux de transformation sociale, de solidarité internationale et de développement sont indissociables des questions environnementales et climatiques.

Ces dernières questionnent le modèle de développement dominant, basé sur une croissance infinie, à l'origine de la crise écologique comme des inégalités sociales.

Pour le CCFD-Terre Solidaire, l'Humanité est confrontée à deux urgences : savoir vivre en harmonie avec la nature, dans le respect de ses limites, et savoir partager équitablement les richesses entre les peuples. Le défi est de trouver un nouveau paradigme, respectueux de la dignité humaine et de l'environnement, et de lier les enjeux de justice écologique et sociale dans une logique de solidarité internationale.

Vers de nouveaux modèles de développement ? Pour une mobilisation citoyenne internationale

L'urgence climatique, combat qui va bien au-delà des seules ONG environnementalistes, peut nous servir à jeter les bases d'un mouvement citoyen de masse. Elle représente une opportunité pour :

- porter un projet de société qui infléchit les lois injustes du libre marché et participe à libérer nos démocraties des pressions du secteur privé ;
- remettre en cause le système dominant inégalitaire et rappeler que d'autres modèles sont possibles, mettre en exergue les alternatives déjà mises en œuvre et celles à inventer.

Par essence transfrontières, les problématiques environnementales, notamment climatiques, posent également et de façon accrue la nécessité d'une gouvernance mondiale des biens communs dans une perspective de solidarité internationale entre les peuples. Elles interrogent également les liens entre ce qui se passe « ici » et ce qui se passe « là-bas ». La question de la justice climatique est ainsi un moyen supplémentaire de lier les luttes locales (en France et dans le monde) aux revendications globales que nous pouvons porter avec nos partenaires des pays du Sud, ainsi que de lier les enjeux de gestion durable de tous les territoires.

Pour le CCFD-Terre Solidaire, les moyens d'actions au service de la justice écologique et sociale se concentrent sur le fait de porter des messages politiques ambitieux, de mettre en exergue des alternatives au Nord et au Sud et de multiplier les mobilisations citoyennes autour de ces enjeux.

1. La COP 21 : quels sont les enjeux ?

La COP 21 : une étape supplémentaire sur le chemin sinueux des négociations environnementales et climatiques

Le **Sommet de la Terre de Rio en 1992** interrogeait déjà les impacts d'un modèle de croissance économique non viable, en particulier suite au premier choc pétrolier ainsi qu'à la succession de grandes catastrophes écologiques qui ont touché l'opinion publique (Tchernobyl, Bhopal...). De ce Sommet est née la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)¹. La 21^e Conférence des Parties² (COP 21) de la CCNUCC s'inscrit ainsi dans un très long processus : mais, malgré plusieurs dizaines d'années de négociations et de sommets internationaux dédiés à la question, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de plus de 60 % depuis 1990. Il semblerait que plus on parle de la nécessité de limiter ces émissions, plus elles augmentent...

Après la création de la CCNUCC, les COP se succèdent ainsi jusqu'en 2009. Une année marquée par l'échec historique de **la conférence climatique internationale de Copenhague**, qui n'atteindra pas l'objectif d'un accord global relançant le protocole de Kyoto³. Marquée par le fossé croissant entre pays « développés » (PD) et pays en développement (PED) et par la consécration des pays émergents comme acteurs majeurs des négociations, la conférence de Copenhague a mis en évidence le manque de volonté politique des États à trouver une solution commune à un problème global.

En 2012, **le Sommet Rio+20** est une déception et marque le glissement vers un modèle guidé par les intérêts du secteur privé. On parle de « croissance verte » et d'« économie verte » tandis que la société civile organise un « contre-sommet des peuples » qui accentue encore plus le divorce apparu à Copenhague.

De Lima (COP 20 en décembre 2014) à Paris la route vers un accord contraignant et universel sera semée d'embûches, avec plusieurs étapes de négociations courant 2015. Il est déterminant de rappeler que la COP 21 ne constitue qu'une étape de cette route sinueuse vers 2020 où l'accord de Paris devrait entrer en vigueur. Dans le contexte actuel, le décalage semble s'accroître entre d'un côté, la globalisation des marchés, l'exploitation effrénée des ressources naturelles et fossiles, la concurrence entre États campant sur leurs souverainetés nationales, la mainmise des intérêts privés sur les choix politiques nationaux et internationaux et, de l'autre côté, la nécessité d'un accord global contraignant et juste.

1. La Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio est entrée en vigueur le 21 mars 2004. Aujourd'hui, elle est ratifiée par 192 pays et la Communauté européenne. Elle reconnaît l'existence des changements climatiques d'origine humaine et impose aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène.

2. Conférence annuelle réunissant les parties prenantes à la Convention destinée à adopter des décisions et mesures permettant la mise en œuvre de la Convention et de ses objectifs.

3. Le Protocole de Kyoto (signé en 1997) est l'instrument (censé être) juridiquement contraignant de la CCNUCC. Il concernait 35 pays industrialisés avec un objectif de réduction de leurs émissions de GES de 5,2 % pendant la période 2008-2012 (par rapport aux niveaux de 1990). Pour ce faire, le protocole de Kyoto a instauré des « mécanismes de flexibilité » permettant aux pays industrialisés de recourir à un marché de permis d'émissions et de « délocaliser » dans les pays émergents ou en développement les efforts de réduction d'émissions. Cet instrument s'est avéré largement insuffisant.

COP 21 / Objectifs de développement durable / Financement du développement durable : une année 2015 cruciale qui exige de la cohérence !

L'année 2015 sera rythmée par plusieurs sommets politiques internationaux liés aux enjeux « climat-développement » : le sommet des Nations unies d'Addis Abeba sur le financement du développement durable en juillet, l'Assemblée générale des Nations unies de septembre sur les objectifs de développement durable et enfin la COP 21 en décembre. Les deux premiers évènements constituent des maillons indispensables à la construction de l'accord attendu lors de la COP 21 à Paris. En effet, une nouvelle vision du développement, durable et solidaire, ne peut être pensée sans une nouvelle architecture du financement du développement garanti par la puissance publique, ni sans l'engagement vers des nouveaux ODD. D'ailleurs, l'engagement des PED pour un accord à Paris dépendra des garanties financières données par les PD. Or, lors de ces sommets, le risque est grand que les États mettent en avant prioritairement les contributions du secteur privé au développement et à la lutte contre les changements climatiques sans garde-fous ni régulation suffisants en matière de respect des droits humains et de l'environnement.

La COP 21 : les sujets à l'agenda des négociations entre États⁴

La COP 21 a pour ambition affichée **la signature d'un accord mondial de lutte contre les changements climatiques** pour l'après 2020, qui réunirait l'ensemble des pays, tout en reconnaissant leur responsabilité commune mais différenciée face à la crise climatique.

- L'enjeu prioritaire de cet accord, que les États ont eux-mêmes identifié lors de précédentes conférences internationales, sera de **limiter la hausse moyenne de la température mondiale à + 2 °C à l'horizon 2100** (par rapport à 1850 et aux températures pré-industrielles). Ce seuil est reconnu comme critique par la communauté internationale, notamment pour les populations les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques dont elles ne sont pas les principales responsables. À noter cependant que nombre de scientifiques et d'organisations de la société civile soulignent qu'une hausse moyenne de 2 °C serait déjà trop élevée, avec des impacts violents pour la vie marine, les zones côtières et les communautés les plus vulnérables ; ils appellent donc à un objectif plus ambitieux de 1,5 °C.

Mais, même face à cet objectif de 2 °C, les États avancent « à reculons ». On sait déjà que des États, parmi les plus responsables des changements climatiques, s'opposeront ainsi à tout cadre juridiquement contraignant.

De plus, ce n'est pas à partir de l'objectif global des « 2 °C » que les États déclineront leurs « engagements » (rebaptisés « contributions » ce qui leur enlève tout caractère contraignant). Les « contributions » sont définies au niveau national, avec le risque que leur somme ne permette pas de nous placer sur la nécessaire trajectoire collective des 2 °C, au vu du manque d'ambition des États. Difficile également de comprendre comment ces contributions seront réparties au sein de chaque pays ou quels seront les rôles de chaque acteur (administrations, entreprises, citoyens...).

4. Pour plus d'information : <https://pablosolon.wordpress.com/2015/03/13/behind-the-climate-negotiating-text-for-cop21/>

D'autres points de crispation sont identifiés :

- La question de la **différenciation entre PD et PED** face aux objectifs de réduction des émissions de GES sera, une nouvelle fois, au cœur des négociations sur l'accord de Paris. De même que la question de la différenciation entre pays les plus pauvres et pays émergents: comment tenir compte des différences de capacités et de responsabilité entre le Brésil, le Tchad ou la Chine ?

Le CCFD-Terre Solidaire rappelle la responsabilité historique des pays dits « développés » dans les changements climatiques. Ils sont confrontés à un double impératif: celui de réduire immédiatement et efficacement leurs émissions de GES, principales responsables des changements climatiques dans le monde ; celui d'aider les pays du Sud à financer les coûts liés à l'adaptation aux changements climatiques et à la construction d'un développement soutenable faiblement émetteur de GES.

- La question de la **mobilisation de financements pour accompagner la lutte contre les changements climatiques** dans les pays en développement sera aussi un des sujets majeurs à l'agenda. Sur ce point, les négociations vont être marquées par la tentation croissante des pays développés de s'en remettre au secteur privé pour financer les enjeux climat/développement, par l'absence de trajectoire claire pour la mobilisation par les pays développés de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, comme ils s'y sont engagés en 2009, et par l'absence de volonté politique à s'engager au-delà de 2020.
- L'accord de Paris confirmera très probablement le choix de nombreux États **d'une approche de la lutte contre les changements climatiques basée sur le marché et d'une logique de « compensation »**, malgré les limites et les risques déjà constatés ces dernières années. En effet, au lieu d'aller vers un changement en profondeur de leur modèle de développement, les États et le secteur privé souhaitent pouvoir continuer à « compenser » leurs émissions de GES (au lieu de les réduire), par exemple en finançant un projet « vert » dans un PED. Cette approche par le marché revient à considérer la nature comme un bien économique, ce qui pose de vraies questions en terme éthiques et spirituels.

Ultime combat de la société civile dans la construction de cet accord qui risque d'être non satisfaisant : faire émerger **l'objectif de sécurité alimentaire et la question du respect des droits humains** et obtenir un engagement des États à mettre en cohérence leur action climatique avec ces enjeux décisifs et à opérationnaliser cet engagement dans les décisions et mécanismes liés à l'accord.

La COP 21 et son agenda des solutions

La France, qui va assurer la présidence de la COP 21 en tant que pays hôte, souhaite connecter à l'accord de Paris un « agenda des solutions ». Il s'agit de valoriser, à côté de l'accord entre États, des « solutions » portées en partenariat avec des acteurs non-étatiques, notamment le secteur privé et les collectivités locales, afin de montrer que l'action contre les changements climatiques est l'affaire de tous et pourraient même constituer une opportunité pour certains acteurs.

Mais cet agenda des solutions peut être perçu comme l'arbre qui cache la forêt face au manque d'ambition politique à l'œuvre dans le cadre des négociations intergouvernementales et au risque d'un accord « a minima » à Paris. Car les démarches volontaires d'acteurs privés ne sauraient en aucun cas se substituer au rôle régulateur des États.

Par ailleurs, les initiatives inscrites à cet agenda des solutions pourraient surtout promouvoir de « fausses solutions⁵ » :

- qui ne permettent de s'attaquer aux causes structurelles de la crise climatique et qui servent d'alibi aux décideurs économiques et politiques pour ne pas s'engager dans la transformation profonde de leurs choix en matière de développement ;*
- qui ne répondent davantage à l'objectif de recherche de nouveaux marchés et de nouvelles sources de revenus par certains grands acteurs privés économiques mondialisés qu'aux besoins des populations locales, et qui peuvent même se traduire dans les faits par une pression accrue sur l'environnement et/ou sur les droits de ces populations.*

La COP 21 « hors les murs »

Au-delà du programme officiel, la COP 21 sera un moment structurant pour la mobilisation des organisations de la société civile (françaises comme internationales) et des réseaux bénévoles et militants autour de l'enjeu de justice climatique. L'ambition est d'aller au-delà de 2015 et du cercle des initiés du sujet « climat », en impulsant un large mouvement citoyen qui puisse se poursuivre dans le temps⁶. La volonté est également d'aller au-delà du cadre étriqué des négociations :

- en donnant à voir des résistances et alternatives concrètes portées par les populations sur leurs territoires (résistances face à l'expansion des pratiques extractivistes ou aux grands projets d'infrastructures inutiles et imposés, alternatives énergétiques et agro-écologiques, désinvestissement des énergies fossiles, etc.) ;
- en donnant voix à des sujets et des propositions politiques fortes qui ne trouvent pas écho dans des négociations onusiennes de plus en plus accaparées par les intérêts et lobbys privés. Par exemple, alors que nous savons que 80 % des énergies fossiles devraient rester inexploitées dans les sols pour atteindre l'objectif des 2 °C, la question n'est tout simplement pas abordée dans le cadre des négociations.

5. OGM, agro-carburants industriels, finance et compensation carbone, grands barrages hydro-électriques, charbon « propre », etc.

6. Pour plus d'information : [LIEN AVEC LA PLAQUETTE PEDAGOGIQUE](#)

Le CCFD-Terre Solidaire fait le choix d'être à la fois dedans (dans les négociations) et dehors (dans la dynamique de mobilisation citoyenne)

« Dedans » parce que les négociations onusiennes présentent l'intérêt d'assurer une représentation et une participation de tous les pays et ne doivent pas être sacrifiées au profit d'accords exclusifs, asymétriques, ignorant ou excluant les plus vulnérables. « Dedans » parce qu'il est essentiel de ne pas laisser le champ libre aux intérêts et lobbys privés qui accaparent de plus en plus ces négociations onusiennes. « Dedans » parce que, si l'accord de Paris ne sera très probablement pas à la hauteur des enjeux, il reste des batailles essentielles à mener et à gagner sur l'agenda des négociations décrit ci-dessus.

« Dehors » parce que nous avons conscience que cet agenda de négociations gouvernementales est trop étriqué par rapport à l'ambition d'une transformation profonde des choix de développement que nous portons et que requiert la lutte contre les changements climatiques, au Nord comme au Sud. « Dehors » parce que nous partageons le constat partagé au sein de la Coalition climat 21⁷, malgré la diversité et les différences d'approches et modes d'action de ses membres : rien ne sera possible sans mobilisations des opinions publiques et des réseaux militants. « Dehors » parce que nous sommes convaincus que la réponse à la crise climatique doit venir à la fois d'en haut et d'en bas, que nous ne pouvons pas tout attendre des négociations intergouvernementales et que des alternatives peuvent émerger de la société civile et contribuer à faire bouger les lignes de nos sociétés⁸.

7. Collectif national qui regroupe des acteurs divers de la société civile, d'Attac à Coordination Sud en passant par les ONG Environnement, les syndicats et le CCFD-Terre Solidaire : <http://www.coalitionclimat21.org/>

8. Pour plus d'information : <https://france.attac.org/se-mobiliser/vers-la-cop21/article/blockadia-et-alternatiba-les-deux>

2. La COP 21 : ce que le CCFD-Terre Solidaire défend

Focus sur les enjeux de sécurité alimentaire

Notre mobilisation sur la question climatique se conçoit en lien avec notre action pour la sécurité alimentaire et pour le droit à l'alimentation. La lutte contre la faim et la malnutrition suppose aujourd'hui nécessairement de prendre en considération les impacts négatifs additionnels dus aux changements climatiques. De la même manière, toute initiative portée au nom du climat doit prendre en compte les impacts positifs et négatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des plus vulnérables. Cette cohérence des politiques, et des mécanismes et financements dédiés, est déterminante.

- Un premier levier pour assurer cette cohérence serait de **reconnaître les impacts des changements climatiques sur les 4 piliers de la sécurité alimentaire dans l'accord** de Paris. Nombreux sont les acteurs insistant sur les impacts sur les niveaux de production alors que la disponibilité, la qualité et la régularité seront également impactées – des dimensions déterminantes si on veut traiter le problème dans sa globalité.
- La question des **modèles agricoles et systèmes alimentaires** qui seront promus dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques est également déterminante. Responsable d'un quart des émissions de GES dues à l'homme, la production alimentaire est également l'un des premiers secteurs menacés par les changements climatiques. Il y a ainsi urgence à agir sur cette question. Pourtant, la communauté internationale souhaite promouvoir des modèles agricoles qui, loin de contribuer à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux effets des changements climatiques, mettent en péril la souveraineté alimentaire des populations locales. Par exemple, dans le cadre de l' « agenda des solutions » a été lancée **l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face au climat**⁹. Elle est portée en marge des négociations climatiques internationales par plusieurs États (dont la France), institutions internationales et acteurs non gouvernementaux. L'idée est de participer à la création d'un environnement politique et économique favorable au développement d'une agriculture compatible avec la lutte contre les changements climatiques. Mais un grand nombre d'organisations de la société civile dénoncent la caution apportée au modèle agro-industriel à grande échelle, intensif en capital, en intrants chimiques et en énergies fossiles, ainsi qu'aux « solutions » des grands acteurs privés de l'industrie agro-alimentaire (exemple des OGM). Ces « solutions » représentent un risque pour les populations et pour l'environnement, et ne s'inscrivent pas dans le changement profond et nécessaire des modèles agricoles. À l'inverse, le double défi alimentaire et climatique impose de soutenir les agricultures familiales et paysannes et le développement de pratiques agro-écologiques ancrées dans les territoires, respectueuses des écosystèmes et basées sur les connaissances traditionnelles.
- La défense de la souveraineté alimentaire passe également par celle de **l'accès aux ressources et territoires par les populations locales**. Or, les approches basées sur le marché, où la lutte contre les changements climatiques devient un objet de spéculation et une nouvelle opportunité de gains financiers pour des opérateurs privés et passe par la création de droits sur le carbone, viennent mettre en danger les droits fonciers des populations vulnérables. Et deux mécanismes promus dans le cadre de la COP, déjà à l'œuvre,

9. Pour plus d'information : <http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Fiche-ACSA-CCD-C2A.pdf>

font l'objet de dénonciations et de mobilisations de la société civile. Le Mécanisme de Développement Propre (MDP)¹⁰, créé dans le cadre du Protocole de Kyoto, incite les pays industrialisés à réaliser des projets permettant de réduire, voire d'éviter ou de stocker les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement. Ils reçoivent en contrepartie des crédits d'émissions (appelés aussi « droits à polluer ») qui peuvent être utilisés pour atteindre leurs propres objectifs de réduction d'émissions. Le mécanisme REDD¹¹ vise, quant à lui, à rémunérer la lutte contre la déforestation dans les pays en développement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à ce phénomène, via un système de compensation financière sur les marchés carbone.

En plus d'encourager un transfert de responsabilité des pays développés vers les pays en développement et une sous-traitance délocalisée des émissions vers les pays émergents, ces deux mécanismes se traduisent dans les faits par des **phénomènes d'accaparement et/ou de privatisation des terres et des ressources naturelles dont dépendent les populations locales** des pays du Sud.

Nous refusons ces « fausses solutions climat »¹² qui impactent négativement la souveraineté alimentaire des populations locales et qui contribuent à une financiarisation des ressources et des territoires.

La nécessité d'impulser un changement global du modèle de développement

En plus de son travail sur les questions agricoles et de sécurité alimentaire, le CCFD-Terre Solidaire saisira l'occasion de cette année 2015 pour rappeler **la nécessité de changements structurels face aux impasses du modèle dominant de développement économique actuel**. Les solutions à la crise climatique existent, mais elles demandent du courage politique parce qu'elles vont à l'encontre du modèle dominant de développement. Ce dernier mise sur un système économique « déterritorialisé » et dérégulé, où les intérêts privés l'emportent souvent sur l'intérêt général et dont le corollaire est une logique d'exploitation des ressources naturelles et énergétiques non-viable. Or, les solutions à la crise climatique supposent au contraire de privilégier les principes de respect des équilibres écologique et de coopération entre les peuples.

- En l'état des discussions, un accord climatique ne pourra répondre seul à cet impératif de changement de paradigme. Mais les États pourraient déjà faire preuve de volonté, en se fixant des **objectifs contraignants**, c'est-à-dire qui les engagent et dont ils sont redevables. Cet accord devrait être englobant mais reconnaître la **responsabilité commune mais différenciée** des pays. Il devrait être conforme à l'exigence de rester **en deçà d'un réchauffement moyen de 1,5 °C**¹³. Plus généralement il devrait faire sens au regard des **exigences de justice climatique, de transition écologique et sociale et de solidarité internationale**.

10. Pour plus d'information : <http://carbonmarketwatch.org/wp-content/uploads/2015/03/Fact-Sheet-FINAL-ENG1.pdf>

11. Pour plus d'information : <http://www.foei.org/wp-content/uploads/2014/09/REDD-FoEI-paper-Frances.pdf>

12. Pour plus d'information : <http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/21.-Note-C2A-21-FR.pdf>

13. Pour plus d'information : <https://ecologyandchurches.wordpress.com/2014/12/10/climat-les-eveques-catholiques-se-mobilisent/>

- Il est déterminant de définir une trajectoire ambitieuse **de sortie des énergies fossiles**¹⁴ et de développement des énergies renouvelables cohérente avec l'impératif de justice sociale et d'accès pour les populations les plus pauvres. Il est également indispensable de renforcer l'efficacité énergétique et de réduire la consommation énergétique, notamment dans nos pays développés.
- Les **engagements de financements publics** des États ne seront très probablement pas à la hauteur des enjeux, confirmant l'absence d'une réelle volonté politique. Or une action ambitieuse de la communauté internationale en soutien aux pays et populations les plus vulnérables, notamment en matière d'adaptation et via la mobilisation de financements publics additionnels, est aujourd'hui plus que nécessaire. À cet égard nous refusons la démission des États face aux enjeux de financement sous prétexte de contrainte budgétaire : il ne s'agit pas tant d'un problème d'argent public disponible que de choix politiques (selon certaines études, les subventions des pays du G20 aux subventions fossiles avoisineraient 70 milliards d'euros par an). Et d'autres sources de financements sont mobilisables, via la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ou à travers la mise en place de taxes (comme la taxe sur les transactions financières qui pourrait venir abonder le fonds vert).
- Il est aussi fondamental de rappeler que **ne peut être délégué au secteur privé le financement et la réalisation des objectifs climat/développement**, en particulier en l'absence de régulation de ces acteurs privés. Par ailleurs, cela reviendrait à confier la lutte contre les changements climatiques aux multinationales qui sont pourtant parmi les principales responsables de ce phénomène.

C'est pour cela que les organisations de la société civile se mobilisent également contre un « sponsoring » de la COP par des grandes entreprises multinationales, notamment des secteurs fortement émetteurs de l'énergie et de l'industrie, et dénoncent également la pression des lobbys privés sur les États (notamment des multinationales exploitant les énergies fossiles qui n'ont pas intérêt au changement de modèle que nous appelons de nos vœux).

- Il est indispensable de **mettre en cohérence l'ensemble des choix politiques avec le défi climatique** : cohérence des choix politiques « sectoriels », cohérence des politiques d'investissements à l'international, cohérence de la politique de développement et de solidarité internationale ; et, inversement, il est indispensable de mettre en cohérence l'action climatique avec les objectifs de développement et de respect des droits humains, notamment pour les populations les plus vulnérables au Sud. C'est à ce titre que **le CCFD-Terre Solidaire dénoncera les « fausses solutions »** jugées incompatibles avec les exigences de transition écologique et sociale, de justice climatique et de solidarité internationale : OGM, agro-carburants industriels, finance et compensation carbone, grands barrages hydro-électriques, charbon « propre », etc.
- Plus globalement, **le CCFD-Terre Solidaire veut porter un message fort de « justice climatique »**¹⁵ et de refus de la situation de « double peine » dans laquelle se trouvent les pays et les populations les plus vulnérables : les populations des pays en déve-

14. À cet égard, la campagne « désinvestissement des énergies fossiles » menée notamment par l'organisation 350.org, appelant au désengagement des investisseurs et institutions financières du secteur des énergies fossiles, rencontre un succès important, auquel les communautés et institutions catholiques sont appelées à contribuer.

15. Voir les propositions portées par la Campagne globale pour demander la justice climatique, reprenant plusieurs enjeux portés par le CCFD-Terre Solidaire et soutenue par de nombreux partenaires et alliés : <http://climatejusticecampaign.org/>

loppement ont à supporter de façon disproportionnée les conséquences des changements climatiques dont elles ne sont pas responsables et qui n'est que l'une des conséquences du système économique dominant (qui leur est de plus particulièrement défavorable) ; mais elles voient également leurs droits mis en danger par certaines actions engagées au nom de la lutte contre les changements climatiques et par la place accordée dans ce cadre aux mécanismes de marché et aux investisseurs privés.

Il est aujourd'hui impératif **d'inscrire le respect des droits humains** au cœur de l'action climatique, mais cela risque d'être un des points d'achoppement de l'accord de Paris. Or, sans cadre « droits humains » et sans opérationnalisation dans les décisions et mécanismes liés à l'Accord (consentement préalable, libre et éclairé des communautés affectées par les projets/investissements, possibilité d'accès à la justice et à la réparation par les communautés en cas de violations de leurs droits, etc.), le principe de justice climatique restera lettre morte.

Faire entendre notre voix et passer à l'action

Au-delà de cette parole du CCFD-Terre Solidaire, l'événement « COP 21 » qui aura lieu à Paris en décembre 2015 nous invite à agir : en tant qu'individu en faisant évoluer nos modes de vie pour tenir compte de leurs impacts sur l'environnement et le climat et, in fine, sur les populations les plus vulnérables ; en tant que citoyens en se mobilisant avec d'autres pour faire pression sur les décideurs et participer à la création d'un rapport de force favorable à une action climatique ambitieuse et juste ; en tant que partie prenante de projets alternatifs au modèle dominant de développement en se mobilisant avec d'autres pour montrer qu'il est possible de faire autrement.

En participant aux temps forts de mobilisation collective qui se construisent autour de la COP 21, le CCFD-Terre Solidaire peut agir, à partir de sa vision de solidarité internationale et en promouvant le dialogue entre les acteurs d'alternatives « ici » et « là-bas ». Il contribuera également à la construction d'un mouvement global pour le changement de système et la transformation écologique et sociale.

Nos quatre grands messages

- **La nécessité de changements structurels face aux impasses du modèle dominant de développement économique actuel et notamment la nécessité d'une trajectoire ambitieuse de sortie des énergies fossiles.**
- **La nécessité d'un accord climatique international contraignant, qui reconnaisse la responsabilité commune mais différenciée des États, conforme à l'exigence de rester en deçà d'un réchauffement moyen de 1,5 C°.**
- **La nécessité de financements publics additionnels, notamment pour soutenir les efforts d'adaptation aux effets du changement climatique des populations vulnérables du Sud ; et le refus d'une délégation au secteur privé du financement des objectifs climat/développement.**
- **Le refus des « fausses solutions », comme l'Alliance mondiale pour l'agriculture intelligente face au climat ou le mécanisme REDD, incompatibles avec les exigences de lutte contre la faim et la pauvreté, de transition écologique et sociale et de justice climatique.**